

Québec, le 20 novembre 2014

COMMUNIQUÉ AUX JURISTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE VOTES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les 18 et 19 novembre 2014, l'AJE a tenu une assemblée générale extraordinaire à Québec et à Montréal au cours de laquelle ses membres étaient invités à se prononcer sur des propositions concernant leurs conditions de travail.

UNITÉ FONCTION PUBLIQUE

En ce qui concerne les juristes de l'unité fonction publique, ils étaient appelés à se prononcer sur le projet de demandes syndicales en vue du renouvellement de leurs conditions de travail (2015 et ss), y incluant la Lettre d'intention numéro 2 concernant la réforme du régime de négociation des juristes de l'État.

À la question :

ACCEPTEZ-VOUS LE PROJET DE DEMANDES SYNDICALES EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES AVOCATS ET NOTAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE?

Les membres ont répondu favorablement dans les proportions suivantes :

OUI	NON	ANNULÉ
131	59	1
69%	31 %	

AUTRES UNITÉS

Les juristes des unités Agence du Revenu, Autorité des marchés financiers, Investissement-Québec, Protecteur du citoyen et Régie de l'énergie étaient appelés à se prononcer sur un projet de lettre d'intention concernant la réforme du régime de négociation des juristes de l'État. Cette lettre d'intention est contenue aux demandes syndicales de l'unité fonction publique mais s'appliquera aux juristes de toutes les unités représentées par l'AJE si tel est leur souhait.

La question posée et les résultats ont été les suivants :

ACCEPTEZ-VOUS QUE LA LETTRE D'INTENTION NUMÉRO 2 CONCERNANT LA RÉFORME DU RÉGIME DE NÉGOCIATION DES JURISTES DE L'ÉTAT S'APPLIQUE :

1) AUX JURISTES DE L'AGENCE DU REVENU

OUI	NON	ANNULÉ
27 voix	0	0
100 %		

2) AUX JURISTES DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

OUI	NON	ANNULÉ
0	0	0

3) AUX JURISTES D'INVESTISSEMENT-QUÉBEC

OUI	NON	ANNULÉ
6 voix	0	0
100 %		

4) AUX JURISTES DU PROTECTEUR DU CITOYEN

OUI	NON	ANNULÉ
0	0	0

5) AUX JURISTES DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

OUI	NON	ANNULÉ
0	0	0